



COMPTE RENDU

Séance du Conseil de communauté du 3 novembre 2010

PRESENTS : Mmes BERTHET Annie, BOUVRET Véronique, CHAVETNOIR Béatrice, GAY Evelyne, TINGUELY Sylvie, MM. ARBEZ Mathias, BAILLY-SALINS Régis, CAMELIN José, GODIN François, HUGON Xavier, LACROIX Jean-Sébastien, LAFORGE Francis, LESEUR Francis, MICHELIN Dominique, PRUVOT Michel, PUILLET Michel, RECHT Alain, REGARD Bernard, SCHIAVI Philippe.

EXCUSES AVEC POUVOIR : MM. CAMELIN José (pouvoir à JS.LACROIX), HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY), NIVEAU Stéphane (pouvoir à V.BOUVRET).

L'an deux mille dix, le 3 novembre à 18h30, le Conseil de communauté légalement convoqué en séance publique s'est réuni à la Communauté de communes, sous la présidence de Monsieur François GODIN.

Monsieur le Président ouvre la séance en remerciant les membres présents et excuse MM. CAMELIN José (pouvoir à JS.LACROIX), HANNON Jean-Paul (pouvoir à E.GAY) et NIVEAU Stéphane (pouvoir à V.BOUVRET).

L'assemblée désigne comme secrétaire de séance Monsieur Dominique MICHELIN.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président ouvre la séance.

Délibération n° 2010/053 : Approbation du compte rendu de la réunion du 15 septembre 2010

Monsieur le Président demande à l'assemblée de bien vouloir formuler les éventuelles remarques concernant le compte-rendu de la réunion du Conseil de communauté du 15 septembre 2010.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire **APPROUVE** à l'unanimité le compte-rendu de la réunion du 15 septembre 2010 sans qu'aucune remarque ne soit formulée.

Délibération n° 2010/054 : Schéma territorial de développement des hébergements touristiques de la Station des Rousses

Arrivée de Mme Béatrice CHAVETNOIR, de Messieurs Michel PRUVOT et Francis LESEUR.

Monsieur le Président rappelle aux membres du conseil que la Communauté de communes a inscrit, dans le cadre du Contrat de station 2007-2013, un axe d'intervention sur les hébergements touristiques (Axe 3 – Améliorer l'hébergement, Mesure 3.1. Approfondir la connaissance et le suivi du parc d'hébergement). Ainsi, Clotilde CAILLY a été chargée d'inventorier le parc d'hébergement de la station et de réfléchir à une politique en faveur des hébergements touristiques de la station.

Monsieur le Président retrace l'historique de cette étude :

7 septembre 2009 : réunion de définition de l'étude sur les capacités des hébergements touristiques et leur évolution.

13 novembre 2009 : comité de pilotage de l'étude sur les capacités des hébergements touristiques et leur évolution : présentation des premiers éléments d'analyse du parc.

10 décembre 2009 : comité de pilotage de l'étude sur les capacités des hébergements touristiques et leur évolution - état des lieux, diagnostic et premières approches stratégiques.

16 décembre 2009 : présentation au conseil communautaire – état des lieux, diagnostic et approches stratégiques des modalités d'intervention de la Communauté de communes en faveur des hébergements touristiques.

9 mars 2010 : comité de pilotage de l'étude sur les capacités des hébergements touristiques et leur évolution - présentation et débat sur les axes d'intervention de la Communauté de communes.

31 août 2010 : présentation du schéma territorial de développement des hébergements touristiques de la station aux représentants des hébergeurs de la Station des Rousses.

Le travail réalisé a permis de définir un schéma territorial de développement des hébergements touristiques de la Station des Rousses, composé de 5 modules :

- Action 1 : Accompagner les porteurs de projets d'hébergements touristiques.
- Action 2 : Améliorer la professionnalisation des hébergeurs (et autres socioprofessionnels de la station).
- Action 3 : Soutenir les porteurs de projets hôteliers et les centres d'hébergements collectifs au travers d'actions ciblées.
- Action 4 : Soutenir la création d'une offre d'hôtellerie de plein air structurée.
- Action 5 : Inciter les meublés et les gîtes ruraux à être classés et labellisés.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX déclare que le programme est bien fait, mais pose la question des moyens financiers consacrés à sa mise en œuvre.

Monsieur Laurent RICHARD répond que c'est aux élus de définir les moyens financiers à inscrire en face des actions proposées dans le cadre de ce programme. Il faudra sans doute déterminer au moment de l'élaboration du budget une enveloppe annuelle consacrée à ce programme avec un plafond pour chaque action.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX demande également si la Communauté de communes ne va pas marcher sur les plates-bandes de la Région et du Département.

Monsieur Laurent RICHARD explique que les interventions de la Communauté de communes vont plutôt venir compléter les aides apportées par la Région et le Département sur des questions de promotion, de commercialisation, de décoration, voire même prendre en compte des projets qui ne rentreraient pas dans le cadre fixé par les politiques régionales ou départementales.

Il faut savoir que la Communauté de communes participe déjà à un comité de suivi qui réunit des techniciens du Comité Départemental du Tourisme, du Parc naturel régional, du Conseil Général, du Conseil Régional et du Commissariat de massif du Jura.

Ce programme d'actions de la Communauté de communes a été défini à partir des conclusions de l'étude du parc d'hébergement de la station réalisé par Clotilde CAILLY, mais aussi en cohérence avec les politiques de développement des hébergements touristiques menée par l'Etat, la Région et le Département.

Madame Sylvie TINGUELY demande si c'est bien la vocation de la Communauté de communes de financer des projets privés.

Monsieur Laurent RICHARD répond que la collectivité soutient déjà financièrement des projets privés, comme par exemple celui de la Maison médicale. D'autre part, l'élaboration d'un tel schéma permet de fixer un cadre d'interventions clair tant pour les porteurs de projets que pour les élus.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX souhaite savoir comment la Communauté de communes pourra accompagner un gros projet d'hôtellerie de plein air : est-ce raisonnable d'aider ce type d'opérations en apportant seulement 1 ou 2% de financement ?

Monsieur Bernard REGARD explique que dans le passé, la Communauté de communes donnait juste son avis sur des gros projets qui n'étaient pas toujours conformes aux espérances et attentes de la station. Un accompagnement financier, même limité, permettra de mieux faire partager les vues et les objectifs de la station et d'imposer des garde-fous (adhésion à l'office de tourisme,...).

Monsieur Michel PUILLET pense que cet accompagnement doit être vu comme un encouragement à l'investissement.

Monsieur Bernard REGARD expose qu'il faudra arriver à trouver des plafonds d'intervention pour chaque poste de dépense à ne pas dépasser.

La Communauté de communes aura un rôle de facilitateur et doit permettre de faire le lien avec les institutions (Département, Région) qui sont parfois un peu éloignées ou mal connues par les porteurs de projets.

Monsieur Bernard REGARD se déclare particulièrement favorable à l'aide au classement et à la labellisation des meublés. Il rappelle que ce type d'accompagnement a déjà été mené par la Communauté de communes lors du précédent mandat.

Monsieur Mathias ARBEZ pense qu'il serait peut-être plus intéressant que la Communauté de communes investisse dans des nouveaux projets structurants (Centre aquatique, Espace du monde polaire,...) pour augmenter la fréquentation des hébergements et attirer des porteurs de projets.

Monsieur Michel PRUVOT répond qu'il serait préférable de s'attacher à garder et à développer les activités et les hébergements déjà présents sur le territoire avant de vouloir faire de nouveaux projets.

Monsieur Bernard REGARD explique que beaucoup de gros projets de rénovation de centres de vacances et d'hôtels ont pu voir le jour grâce à des aides régionales et départementales alors qu'au niveau local, on ne s'est pas toujours senti très concernés par le passé.

Madame Véronique BOUVRET fait remarquer que la station manque d'hébergements touristiques de qualité.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter le Schéma territorial de développement des hébergements touristiques de la Station des Rousses.

Délibération n° 2010/055 : Avenir du Village Vacances de Lamoura

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil de communauté que, par décision prise en Conseil syndical du 9 juillet 2010, les membres du SIVVL ont décidé de fermer l'établissement le 15 octobre 2011.

Madame la Présidente de Région a décidé de constituer un comité de pilotage afin de réfléchir au devenir du VVL, la fermeture de cet établissement ayant évidemment un impact économique très fort au niveau local.

Pendant l'été, la Région s'est rapprochée des communes constituant le SIVVL afin de connaître leur position sur ce dossier. Un comité de pilotage a été organisé le 2 octobre 2010 pour étudier les modalités d'une réflexion commune sur le devenir du VVL.

La Région a décidé de lancer et de prendre en charge une étude financière pour pouvoir présenter des comptes consolidés du VVL et trouver la réalité du fonctionnement économique de la structure.

Le Conseil Général va mener de son côté un audit sur l'état du patrimoine immobilier.

La Région demande enfin à l'ensemble des partenaires d'engager une étude prospective afin d'imaginer ensemble, sur la base de l'état des lieux concernant le fonctionnement de la structure et l'immobilier, le devenir de la structure.

La Région souhaite que les collectivités locales, et en particulier la Commune de Lamoura et la Communauté de communes, soient associées à cette étude et participent à son financement. Monsieur le Président explique qu'il s'agit d'une question de principe pour la Région et pas une question financière.

Monsieur le Président précise que si cette question n'a pas été abordée avant au sein du Conseil de communauté, c'est parce qu'il était prématuré de le faire car il n'y avait rien de précis.

Le montant de l'étude prospective n'est pas connu à ce jour.

Monsieur Francis LAFORGE déclare que la commune de Lamoura s'engage dans ce cadre, même si la participation financière de chacun à l'étude prospective n'est pas encore connue. L'impact économique du VVL est indéniable, et la participation à cette étude est une belle opportunité pour tous les partenaires de s'approprier le projet.

Monsieur le Président explique que le cahier des charges joint en annexe donne la trame de l'étude qui sera confiée à un cabinet spécialisé.

Madame Sylvie TINGUELY souhaite savoir si les communes membres du SIVVL vont participer à l'étude ou si elles se sont déjà retirées.

Monsieur le Président répond qu'il y a différentes positions de la part des communes. Certaines ne veulent plus entendre parler du VVL, mais les élus du SIVVL déclarent vouloir sortir par le haut de ce dossier.

Monsieur le Président ajoute qu'il s'agit d'un dossier compliqué pour la Communauté de communes car l'ampleur de la structure est inégale sur le territoire de la station.

Monsieur Mathias ARBEZ déclare que l'étude aura le mérite de donner une information juste sur ce dossier.

Madame Véronique BOUVRET explique que la Communauté de communes doit avoir son mot à dire car elle a un gros intérêt sur les lits touristiques.

Monsieur Mathias ARBEZ regrette que les villes membres du SIVVL n'aient pas décidé d'avoir une politique commerciale plus agressive au cours de la prochaine saison.

Monsieur le Président explique que les villes auront sans doute des tickets de sortie à payer (en particulier pour le personnel titulaire de la Fonction publique territoriale). Mais elles sont prêtes à payer une fois pour sortir et ne plus en entendre parler.

Monsieur Bernard REGARD déclare qu'il serait choqué si le SIVVL ne participe pas à l'étude.

Monsieur Michel PRUVOT est étonné que, dans le cahier des charges de l'étude, le chiffre d'affaires du VVL n'est pas mentionné car « inconnu ».

Arrivée de Monsieur José CAMELIN.

Madame Béatrice CHAVETNOIR déclare qu'il est difficile de prendre une position sans avoir de chiffres et sans connaître le montant de l'étude.

Monsieur Francis LESEUR pense que la Communauté de communes perdra sa crédibilité sur tous les autres dossiers si elle ne s'implique pas dans la sauvegarde d'une structure aussi importante que le VVL.

Monsieur le Président explique qu'il est demandé au conseil de communauté de prendre une position de principe afin de pouvoir participer au tour de table. Monsieur le Président déclare qu'il n'assistera plus au comité de pilotage sans avoir eu un mandat de la part de la Communauté de communes.

Monsieur José CAMELIN regrette que Monsieur le Président n'ait jamais fourni les comptes-rendus des comités de pilotage.

Monsieur le Président répond que toutes les explications ont été données aux conseillers communautaires avant l'arrivée de Monsieur CAMELIN.

Madame Sylvie TINGUELY demande si la Communauté de communes peut donner des conditions : oui pour participer mais sous réserve d'une participation du SIVVL à l'étude.

Monsieur le Président répond que c'est le rôle du comité de pilotage.

Monsieur Alain RECHT demande s'il y a un planning qui a été établi.

Monsieur le Président répond que la Région est en attente des comptes consolidés.

Monsieur José CAMELIN déclare que la volonté de participer à l'étude donnera déjà une indication de l'implication de la Communauté de communes dans le futur projet.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de participer à l'étude prospective sur l'avenir du VVL de Lamoura sous réserve d'une acceptation par le Conseil de communauté du montant de la participation de la Communauté de communes lorsque ce montant sera connu ;
- de nommer 4 représentants du conseil de communauté au sein du comité de pilotage (un délégué communautaire de chaque village)

Délibération n° 2010/056 : Requalification de l'offre nordique

Monsieur Mathias ARBEZ présente le travail réalisé par la commission « activités de neige » sur le projet de requalification de l'offre nordique.

Mathias ARBEZ expose les 3 objectifs de cette opération :

- dynamiser l'offre nordique
- augmenter la satisfaction clientèle
- diminuer les coûts d'exploitation

Les premières actions de requalification pour la saison 2010/2011 porteront en priorité sur l'offre piétons/raquettes, permettant ainsi de répondre à une forte demande sans engendrer de lourdes modifications sur la nouvelle signalétique nordique.

Mathias ARBEZ rappelle qu'à partir de cette année, toutes les pistes et itinéraires raquettes deviennent payants à l'échelle du massif jurassien. Des services de qualité devront être garantis (dépliant, damage, salle hors-sac, transport...).

Pour répondre à la demande, il est proposé :

- d'intégrer les espaces liberté dans l'offre payante,
- de mettre en place dès cette année au sein de chaque village de la station un espace gratuit (500 à 800 mètres de long) destiné aux piétons, raquettes, marcheurs à ski et à la découverte de l'activité « chiens de traîneaux ». Les sites choisis sont les suivants :
 - Bois d'Amont : secteur de la piste de la Frontière.
 - Les Rousses : les douves du Fort.
 - Prémanon : à déterminer.
 - Lamoura : le Bas des Meures.

Monsieur Mathias ARBEZ présente les actions de requalification plus complexes à mettre en œuvre qui entraîneront des modifications de la signalétique. Celles-ci pourront être réalisées à partir de 2011/2012. Toutefois, certaines opérations pourront faire l'objet de tests dès cet hiver.

Secteur de Lamoura

Le Bas des Meures reste un espace libre gratuit (2010/2011).

La piste Demaury (problèmes de damage et de contrôle) devient un espace réservé aux chiens de traîneaux. Une réunion sera organisée prochainement afin de discuter avec les prestataires des conditions de pratique de cette activité commerciale.

La piste de ski des Adrets devient une piste pour les raquettes/piétons. Celle-ci est inversée avec la piste de ski des Arobiers pour éviter que les piétons ne marchent sur la piste de ski.

La piste de ski Tresberruy disparaît.

Secteur de Bois d'Amont

La piste de la Frontière est simplifiée et devient un espace libre gratuit (2010/2011).

Secteur des Rousses

Le secteur des douves du Fort des Rousses devient un espace libre gratuit (2010/2011).

Le secteur du Platelet actuellement gratuit devient payant.

Un espace d'initiation est réservé aux skieurs débutants depuis le départ de l'Orbe-Les Rousses.

La piste du Bois Dondon est reliée à la piste du lac des Rousses pour ne faire qu'une piste sportive.

La piste du Crêt des Landes fera l'objet d'un comptage en 2010/2011 afin de connaître sa réelle fréquentation.

Secteur de Prémanon

La définition d'un espace libre gratuit sur Prémanon est étudiée par la commune (ex : Centre du village - Vallée des Rennes).

Un espace pour la pratique de la luge est mis en place dans le secteur de la Darbella.

La piste de ski du Chalet Blanc étant peu fréquentée, elle devient une piste raquettes/piétons.

Une zone CNSN est identifiée. Une communication adaptée est à mettre en place pour expliquer cet espace au grand public.

Le Départ de la Frasse reste une zone de départ difficile à contrôler. Sa suppression est envisagée, cependant cet accès est maintenu car apprécié pour accéder au Massacre mais aussi pour se rendre au Chalet de la Frasse.

Concernant la piste des Chevreuils (piste d'altitude de Longchaumois), la requalification de cette piste sera à étudiée avec la commune de Longchaumois.

Secteur du Risoux

Vu la configuration du secteur, aucun changement n'est prévu.

Un nouveau tracé pour le passage de la Transjurassienne devra être étudié afin de ne plus emprunter la route menant au parking des Combettes.

Monsieur Francis LESEUR déclare qu'il ne faut pas supprimer le départ de la Frasse car il est très utilisé.

Monsieur Laurent RICHARD répond qu'il est important de mettre en avant les portes d'entrée qui bénéficient de service (Darbella, Serra). Mais il est vrai que la porte de la Frasse est très utile lorsque l'enneigement est faible.

Monsieur José CAMELIN note que dans le compte-rendu de la commission « activités de neige », il est mentionné : « la commission a décidé ». Monsieur José CAMELIN préférerait que cette expression soit remplacée par : « la commission a émis un avis ».

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'approuver le projet de requalification nordique proposé par la commission « activités de neige ».

Délibération n° 2010/57 : Compléments sur la grille tarifaire des activités nordiques – saison 2010/2011

Monsieur le Président propose de compléter la grille tarifaire des activités nordiques approuvée par le Conseil de communauté le 17 juin 2010 (délibération n°2010-031).

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'approuver la liste tarifaire complémentaire des activités nordiques pour la saison 2010/2011.

Délibération n° 2010/058 : Convention entre Jura Nordique et la Communauté de communes de la Station des Rousses pour la saison 2010/2011

Monsieur le Président propose d'examiner le projet de convention à conclure entre Jura Nordique, association départementale pour le développement et la promotion des activités nordiques, et la Communauté de communes de la Station des Rousses pour la saison 2010/2011.

Monsieur Jean-Sébastien LACROIX fait remarquer qu'à l'article 2 de la convention, la collectivité s'engage à vendre les forfaits uniquement lorsque la neige est présente sur son domaine. Monsieur Jean-Sébastien LACROIX pense que cette condition est incontrôlable.

Monsieur Mathias ARBEZ explique que des sites vendraient actuellement des forfaits Massif du Jura à tarif réduit pour des groupes, ce qui est complètement contraire aux accords ENJ.

Monsieur Bernard REGARD déclare qu'il faut sortir les sites qui ne respectent pas la convention.

Monsieur José CAMELIN déclare que l'application de la nouvelle politique tarifaire sera difficile. Il y a eu des avancées certaines mais ce n'est pas encore parfait.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE**, avec 17 voix pour et 3 abstentions, d'approuver la convention qui lie Jura Nordique, association départementale pour le développement et la promotion des activités nordiques, et la Communauté de communes de la Station des Rousses pour la saison 2010/2011.

Monsieur François GODIN ne prend pas part au vote.

Abstentions : Béatrice CHAVETNOIR, Régis BAILLY-SALINS, José CAMELIN.

Délibération n° 2010/059 : Politique de contrôle sur le domaine nordique – saison 2010/2011

Dans le cadre de la nouvelle politique tarifaire mise en place cette saison 2010/2011 par ENJ et par la Station des Rousses pour les activités nordiques, la commission « activités de neige » propose de renforcer le contrôle d'accès aux différents espaces nordiques de la station.

Il est donc envisagé de renforcer le personnel en charge de ce contrôle dans les conditions suivantes :

- Contrôle sur les pistes : 2 personnes à temps plein (35h par semaine) embauchées par la SAEM SOGESTAR du 18 décembre 2010 au 13 mars 2011. Coût estimatif : 14 100 € TCC.
- Contrôle d'accès et animation – Espace ludique des Marmousets : 1 personne pendant les vacances scolaires. Coût estimatif : 3 276 € TCC.

Monsieur Mathias ARBEZ explique qu'il est difficile de faire une nouvelle tarification et de ne pas contrôler.

Monsieur Philippe SCHIAMI veut être sûr que ce surplus de contrôle sur la prochaine saison va porter ses fruits au cours des prochaines années.

Madame Sylvie TINGUELY déclare qu'il faudra bien communiquer sur ce contrôle.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de demander à la SAEM SOGESTAR de renforcer le contrôle d'accès aux différents espaces nordiques de la station dans les conditions mentionnées ci-dessus ;
- de demander à la SAEM SOGESTAR de transmettre à la Communauté de communes les modalités pratiques d'application de ce contrôle.

Délibération n° 2010/060 : Tour de France 2010 – participation au Dispositif Prévisionnel de Secours

Monsieur le Président explique que dans le cadre du Tour de France cycliste 2010, le Comité local d'organisation a mis en place, à la demande de la Préfecture, un Dispositif Prévisionnel de Secours (DPS). La gestion de ce DPS a été confiée à l'Association Départementale de Protection Civile.

La Préfecture a souhaité que ce dispositif soit étendu sur la zone Rochefort – Septmoncel.

Le coût de cette prestation supplémentaire s'élevant à 2659 €, elle a fait l'objet d'un avenant au contrat initial.

La ville de Saint-Claude a accepté de prendre en charge la moitié de cette dépense, soit 1330 €.

La commune de Septmoncel a donné son accord pour financer la somme de 266 €, et la Communauté de communes des Hautes Combes pour contribuer à hauteur de 1000 €, ce qui laisse un solde de 63 € à la charge de la Communauté de communes de la Station des Rousses

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de demander la participation de la ville de Saint-Claude, de la commune de Septmoncel et de la Communauté de communes des Hautes-Combes au Dispositif Prévisionnel de Secours dans les conditions énoncées ci-dessus.

Question 9 : Etude de faisabilité pour l'aménagement de la zone intercommunale d'activités de Tréchaumont

Monsieur le Président donne la parole à Monsieur Francis LESEUR.

Monsieur Francis LESEUR rappelle à l'assemblée que la Communauté de communes de la Station des Rousses a fait l'acquisition, en 2009, de 10 000 m² de terrains situés sur la zone d'activités intercommunale de Tréchaumont à Lamoura.

Deux entreprises locales ont fait part de leur souhait d'implanter leur local sur ce site : la société PB rénovation et la société Haut-Jura Energies.

La Communauté de communes a demandé à la SOCAD de réaliser une étude de faisabilité portant sur l'aménagement de cette zone d'activités afin de donner aux délégués communautaires un outil d'aide à la décision (délibération n°2009/95).

Il est proposé aux membres du Conseil de communauté :

- d'approuver le projet d'aménagement de la zone intercommunale d'activités de Tréchaumont présenté par la SOCAD ;
- d'approuver le coût prévisionnel de l'opération et son plan de financement
- d'engager en 2011 la première phase des travaux d'aménagement ;
- de solliciter la participation financière du Département dans le cadre du dispositif EDAT ;
- de céder 2 lots de terrains situés sur la parcelle cadastrée AE580 au prix de 12 € TTC le m² ;
- d'autoriser le Président à signer toutes les pièces concernant cette opération.

Monsieur José CAMELIN demande ce qui justifie d'engager une dépense de 192 000 € pour aménager cette zone.

Monsieur Laurent RICHARD explique qu'il s'agit d'une étude de faisabilité qui donne une vision à long terme de l'aménagement de la zone d'activités, le plan d'investissement et de financement présenté étant établi jusqu'en 2022. Il est demandé au conseil de se prononcer sur la première phase de l'opération qui permettrait d'accueillir les 2 entreprises locales et dont la dépense globale est aujourd'hui estimée à 56 918 € TTC. Cession et subvention déduites, la participation de la Communauté de communes serait alors d'environ 20 000 €.

Quant au prix cession envisagé à 12 € TTC le m², il correspond au prix du marché en matière de foncier sur une zone d'activités. Il est même un peu supérieur.

Monsieur José CAMELIN explique que la commune des Rousses vend les terrains de sa zone d'activités à 40 € le m² et que l'opération est « blanche » pour la commune. Si la Communauté de communes est disposée à financer le déficit de l'aménagement de la zone de Tréchaumont, Monsieur José CAMELIN se déclare prêt à mettre les zones d'activités de la commune des Rousses dans le giron communautaire.

Monsieur Bernard REGARD répond que la commune des Rousses et la commune de Bois d'Amont ont eu l'occasion, au moment de la définition de l'intérêt communautaire en 2006, de transférer leurs zones d'activités à la Communauté de communes, ce qu'elles n'ont pas souhaité faire.

Monsieur François GODIN explique que sur la commune de Bois d'Amont, les terrains sont proposés à 5 € le m².

Le Conseil de communauté décide d'ajourner cette question et de la représenter à la prochaine séance du conseil.

Délibération n°2010/61 : Approbation du projet de convention à conclure avec le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses pour la valorisation d'une partie des charges supportées par la Communauté de communes au titre de sa participation statutaire

Monsieur le Président présente l'objectif général de cette convention à conclure avec le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses. Il s'agit de valoriser, pour l'exercice budgétaire 2010, une partie des charges supportées par la Communauté de communes, en particulier en matière de communication, d'information et de commercialisation, au titre de sa participation versée annuellement au Syndicat mixte de Développement Touristique.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention établi avec le Syndicat Mixte de Développement Touristique de la Station des Rousses ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer la dite convention et toutes les pièces relatives à ce dossier.

Délibération n°2010/62 : Adhésion au service mutualisé Système d'Information Géographique (SIG) départemental du SIDEC

Monsieur le Président expose que dans le cadre de ses missions d'intérêt collectif, le SIDEC a décidé d'institutionnaliser son service mutualisé de Système d'Information Géographique (SIG) départemental pour les collectivités et établissements publics du Jura. Ce service mutualisé a pour objectifs notamment :

- la mise en place et la gestion centralisée d'une plateforme départementale mutualisée dans une logique de réduction des coûts,
- des optimisations techniques et des économies d'échelles grâce à la mutualisation de moyens,
- un service public de proximité efficace grâce à la spécialisation et la mutualisation des compétences (installations, assistance téléphonique, formations, mises à jour, ...).

Il s'agit d'une mission optionnelle mise en œuvre pour toutes les collectivités et établissements souhaitant adhérer spécifiquement pour cette action et la développer en commun en relation avec le SIDEC.

Monsieur Laurent RICHARD explique que la Communauté de communes est aujourd'hui en contrat avec la société EDITOP pour l'exploitation du cadastre numérisé, mais qu'il est intéressant de pouvoir bénéficier de l'offre de services du SIDEC qui est beaucoup plus complète et évolutive. Il sera en effet possible d'intégrer à l'avenir les données cartographiques concernant les sentiers de randonnées, les pistes de ski de fond, la signalétique de la station et de bénéficier des fonds détenus par le SIDEC (réseau électrique, éclairage public,...).

Le SIDEC a arrêté une grille de contribution budgétaire annuelle non soumise à TVA permettant à chacun des membres de participer à ce service mutualisé en fonction :

- de l'importance démographique des collectivités,
- de la mutualisation des coûts d'assistance, de formation, de mise à niveau, d'accompagnement sur le terrain pour les applications de gestion cartographiques réellement coordonnées par le SIDEC,
- du coefficient de dégressivité correspondant au nombre d'adhésion sur un même territoire.

Dans ce cadre, pour l'adhésion de notre collectivité au service mutualisé SIG du SIDEC, il est demandé une somme de 3014,46 euros, sans application de TVA, pour l'année 2010 en investissement, ainsi qu'une somme de 1316,13 euros en fonctionnement pour les années suivantes. Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adhérer au service mutualisé SIG du SIDEC dans les conditions évoquées ci-dessus.

Délibération n°2010/063 : Décision modificative n°3 du budget principal

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2311-1, L2312-1 à L2313 et suivants,

Vu la délibération du Conseil communautaire en date du 1^{er} avril 2010 approuvant le budget primitif 2010,

Considérant la nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables nécessaires à l'activité de la Communauté de communes,

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité d'adopter la décision modificative n°3 du budget principal suivante :

Fonctionnement dépenses :

Crédits supplémentaires :

- Article 60628 : Fournitures	+ 2 500,00€
- Article 611-3 : ski-bus/estibus	+16 400,00€
- Article 6135 : locations mobilières	+ 6 000,00€
- Article 6228 : prestations divers	+ 2 400,00€
- Article 6236 : Catalogues et imprimés	+ 2 700,00€
- Article 7391173 Rever.plafonnement	
Valeur ajouté TP	+13 407,00€

Crédits en moins :

- Article 6218 Autre personnel extérieur	- 10 000,00€
- Article 66111 Intérêts emprunts	- 5 600,00€
- Article 022 : Dépenses imprévues	- 27 807,00€

Investissement

Inscriptions de crédits en opérations sous mandat pour la signalétique directionnelle pour les parts communales et socioprofessionnelles.

Dépenses

4581 – Opérations sous mandat 100 000,00 €

Recettes

4582 – Opérations sous mandat 100 000,00 €

Délibération n°2010/064 : Lancement d'une consultation pour l'achat d'un engin de damage

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité de lancer une consultation en procédure adaptée afin de faire l'acquisition d'un engin de damage pour le domaine nordique sur la base du cahier des charges proposé par la SAEM SOGESTAR.

Délibération n°2010/065 : Reconduction de la convention de mise à disposition de tickets restaurant

Monsieur le Président explique à l'assemblée que, par délibération en date du 22 septembre 2004, le Conseil de Communauté a accepté la mise place de tickets restaurant au profit du personnel de la Communauté de communes.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de reconduire la convention de mise à disposition de tickets restaurant signée en novembre 2004 avec la société EDENRED (ex-ACCORD Service) ;
- de fixer à 8 € la valeur faciale du ticket restaurant ;
- de maintenir la contribution de la Communauté de communes à hauteur de 50% de la valeur faciale du titre, soit une participation de 4 € particket ;
- de maintenir à 120 le nombre de tickets attribués par agent pour l'année 2011 ;
- de dire que les crédits seront inscrits au budget primitif 2011.

Délibération n°2010/066 : Liste des actes signés par le Président

Vu les articles L5211-09 et L5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil de communauté du 30 avril 2008 donnant délégation d'attributions au Président,

Monsieur le Président donne compte-rendu des actes signés depuis la dernière séance du Conseil de communauté :

- Contrat pour l'acquisition de banderoles sur le domaine nordique
Cocontractant : Cap Mer et Montagne prix TTC : 1 492,61 €
- Contrat pour l'acquisition de voiles sur le domaine nordique
Cocontractant : Cap Mer et Montagne prix TTC : 1 528,49 €
- Contrat pour la fourniture et la pose d'une barrière bois – espace ludique des Marmousets
Cocontractant : FCE prix TTC : 2 057,12 €
- Contrat pour l'acquisition de mobilier plastique sur le domaine nordique
Cocontractant : Métal et Plastic prix TTC : 1 364,65 €
- Contrat pour l'acquisition de mobilier bois – espace ludique des Marmousets
Cocontractant : Pic Bois prix TTC : 4 136,01 €
- Contrat de location copieur CCSR
Cocontractant : Rex Rotary prix TTC/an : 3 262,69 €

Questions diverses

- Monsieur le Président informe les membres du conseil que la commune des Rousses a engagé **un recours contentieux** à l'encontre de la Communauté de communes auprès du Tribunal administratif de Besançon. Cette action auprès de la juridiction administrative intervient à la suite du recours gracieux intenté par la commune des Rousses au cours de l'été dernier contre les budgets 2010 de la Communauté de commune.
- Suite à une recommandation du bureau communautaire, le Conseil de communauté décide ne plus adhérer **au réseau « Station Verte »** qui n'apporte aucune valeur ajoutée à la Communauté de communes.
Madame Evelyne GAY propose que soit étudiée la possibilité d'adhérer à des labels plus valorisants que « Station Verte ».
Madame Véronique BOUVRET pense qu'il faut effectivement lancer une étude complète sur les labels.

Monsieur le Président propose que ce dossier soit traité par la commission « diversification des activités ».

- Monsieur le Président explique aux membres du conseil que des candidats à l'**exploitation de la Loge à Ponard** ont été auditionnés le 20 octobre par un jury composé d'élus communautaires. Monsieur José CAMELIN déclare qu'une candidate présentant toutes les garanties en matière d'expérience et de compétences s'est montrée très intéressée par le projet. Cette candidate souhaite cependant que la Communauté de communes fasse un effort sur le coût du loyer qui s'élève aujourd'hui à 2400 € TTC à l'année. Monsieur José CAMELIN pense qu'il serait opportun de réduire de 400 € ou 500 € le loyer en signe d'encouragement. Monsieur Francis LESEUR constate avec étonnement que Monsieur José CAMELIN est prêt à faire un geste financier sur ce dossier de la Loge à Ponard qui a été largement financé à perte par la Communauté de communes alors qu'il vient de refuser le soutien à l'installation d'entreprises locales sur la zone d'activités intercommunale de Tréchaumont.

- **Délibération n°2010/067 : vente du terrain annexe de la maison médicale des Rousses**

Monsieur le Président informe les membres du conseil que deux candidats se sont déclarés intéressés par le **rachat du terrain annexe de la maison médicale**, propriété de la Communauté de communes.

Afin de garantir l'équité et la transparence dans cette procédure, Monsieur le Président propose que les candidats transmettent leur offre de prix sous plis cachetés à la Communauté de communes. Les offres seraient ensuite ouvertes et analysées par une commission qui pourrait être la commission d'appel d'offres. Monsieur le Président explique à l'assemblée que la vente définitive ne pourra cependant intervenir avant l'obtention d'un permis de construire purgé de tout recours.

Monsieur Bernard REGARD pense qu'il faut mettre une condition suspensive dans le compromis en fixant un délai pour la signature de l'acte de vente afin d'éviter un blocage du dossier par l'acquéreur.

Après en avoir délibéré, le Conseil de communauté **DECIDE** à l'unanimité :

- de demander aux candidats de transmettre sous plis cacheté une offre de prix pour l'achat du terrain annexe de la maison médicale cadastré E1108 sur la commune des Rousses (9033 m²) ;
 - de dire que les offres seront ouvertes par la Commission d'appel d'offres qui se réunira le 2 décembre 2010 à 14h ;
 - d'adosser la vente du terrain à la dépose d'un permis de construire avant le 30 juin 2011.
- Monsieur Laurent RICHARD explique aux membres du conseil qu'une seconde phase de pose de la signalétique des villages et de la station va être mise en œuvre dans les prochaines semaines. La Communauté de communes va également poursuivre son action, en collaboration avec les communes, pour la dépose des panneaux illégaux (publicités, pré-enseignes) en demandant par courrier recommandé aux personnes qui n'ont toujours pas enlevé les panneaux illégaux de procéder à leur retrait sous 15 jours.
 - Madame Sylvie TINGUELY informe les membres du conseil que les visites de sites aqualudiques programmées les 9 et 10 novembre 2010 sont annulées et repoussées à une date ultérieure en raison du nombre trop faible d'élus inscrits.
 - Monsieur Francis LESEUR demande à Monsieur José CAMELIN de donner des explications sur le **recours contentieux** qu'il a engagé contre la Communauté de communes, sans avoir l'accord de son conseil municipal. Monsieur José CAMELIN répond qu'il a adressé le 27 mai 2010 à la Communauté de communes un recours gracieux sur l'aspect budgétaire. La Communauté de communes a répondu par courrier

d'avocat. La réponse n'étant pas à son avis satisfaisante, Monsieur José CAMELIN a décidé de saisir le Tribunal administratif.

Monsieur José CAMELIN explique que sur la légalité juridique de la procédure, cette question est inscrite à l'ordre du jour de conseil municipal qui se déroulera le 4 novembre 2010.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président lève la séance à 22h30.

Fait aux Rousses, le 5 novembre 2010

Le Président,

Le Secrétaire,

François GODIN

Dominique MICHELIN